

Nanterre, le 19 Décembre 2006

DISCOURS D'OUVERTURE POUR LA CEREMONIE DE SIGNATURE DES CONTRATS D'EMISSIONS OBLIGATAIRES POUR LA SOCIETE COOPEST

Le projet COOPEST est né lors de la première Conférence de l'Economie Sociale dans les pays de l'Est, à Prague en octobre 2002 dont la préparation avait eu lieu en étroite collaboration avec l'unité économie sociale de la DG Entreprises animée par Monsieur Ianniello. Dès cette époque, l'analyse selon laquelle il était nécessaire de développer l'économie sociale dans ces pays était déjà présente, en particulier dans les conclusions de la Conférence présentée par le Président Étienne Pflimlin. À partir de cette date, plusieurs opérateurs français, belges et italiens ont réfléchi aux moyens de créer ce que le Président Pflimlin appelait déjà un outil d'investissement pour développer l'économie sociale.

Ils avaient dès lors retenu trois éléments que l'on va retrouver dans le projet qui nous réunit aujourd'hui :

1. Disposer d'un fonds d'investissement pour intervenir en fonds propres ou quasi-fonds propres pour financer le développement des entreprises de l'économie sociale à travers des outils financiers intermédiaires.
2. Ce fonds d'investissement doit être géré par une structure déjà existante et ayant une dimension internationale. Il a donc été décidé d'utiliser le savoir-faire de SOFICATRA, société multinationale dont les trois actionnaires principaux sont des investisseurs de l'économie sociale belges, français et italiens et qui a été, elle, créée après un très long travail avec Monsieur Paul Ramadier et l'ex DG 23.
3. Le fonds doit aider essentiellement des intermédiaires financiers locaux qui manquent de ressources suffisantes en fonds propres pour leur permettre d'intervenir à leur tour auprès d'entreprises de l'économie sociale de leur propre pays.

Sur la base de ces trois principes, les partenaires, sous l'impulsion du CREDIT COOPERATIF et de son Président Jean-Claude Detilleux, se sont retrouvés pour signer la Déclaration de Cracovie en octobre 2004, à l'occasion de la 2^{ème} Conférence de l'Economie Sociale dans les pays de l'Europe centrale et orientale (voir en annexe).

À partir de cette déclaration, les partenaires, et en particulier le CREDIT COOPERATIF, vont créer le 7 octobre 2005 la société COOPEST au capital de 62 000 €.

Conformément au plan de développement de cette société, deux actions ont été menées immédiatement :

1. Rechercher les moyens de financement durable de la société.
2. Préparer les premiers dossiers d'investissent.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour signer l'ensemble des documents permettant à la société COOPEST de financer ses premiers projets.

Il faut rappeler ici que les moyens financiers mis à disposition de COOPEST sont de trois ordres différents :

1. Les fonds de catégories A apportés par les fondateurs pour un montant total de 3 millions d'euros. Ce sont eux qui prennent l'essentiel des risques. Ils sont rémunérés en fonction des résultats. Ce sont le CREDIT COOPERATIF, IDES, la MACIF, SOFICATRA, la BISE et SEFEA.
2. Les fonds de catégorie B, apportés par les fondateurs et la Société Financière Internationale pour un montant total de 4 millions et demi d'euros dont 3 millions et demi apportés par la SFI. Ils sont à revenus fixes, mais prennent une petite partie du risque.
3. Enfin, des fonds de catégorie C, apportés par les fondateurs auxquels s'ajoutent le CRÉDIT MUTUEL, la Fédération des Coopératives de la province de Trento en Italie et APS. Bank de Malte pour un montant total de 4 800 000 €. Ces fonds sont protégés contre le risque, et moins bien rémunérés que les précédents.

L'ambition de COOPEST dont le montant de l'émission réalisée ce jour est de 12 300 000 €, est d'atteindre un montant de 15 millions d'euros. Plusieurs contacts sont en cours pour atteindre ce chiffre dans les délais indiqués dans les documents qui sont signés aujourd'hui.

L'originalité du montage de COOPEST, que l'on retrouve dans d'autres montages internationaux, est de distinguer la responsabilité engagée sur chacune des tranches d'obligations émises. A cet égard, il est bien clair pour les fondateurs que c'est sur la tranche A qu'est pris l'essentiel des risques.

Concernant l'utilisation de ces fonds nous avons mené avec le concours actif des trois membres du Comité de direction dont je salue l'action, Michal Radziwill, Yaël Zlotowski et Bruno Dunkel, un très grand nombre de contacts dans la quasi-totalité des pays de l'Europe orientale et centrale. Cette équipe rejointe récemment par Ralph Bohlke, a pu identifier plusieurs opportunités intéressantes en Roumanie, en Bulgarie et en Albanie. Par ailleurs, et en lien avec la MACIF, nous avons un projet qui avance bien pour le développement d'une mutuelle en Pologne.

Comme vous le voyez, le travail ne manque pas, et notre équipe de direction qui a passé beaucoup de temps à préparer l'opération qui nous rassemble aujourd'hui, en particulier du fait de l'intervention de la Société Financière Internationale dont les règles d'engagement sont particulièrement strictes, va pouvoir maintenant se consacrer tout entière aux premiers investissements dans la lignée des décisions prises par notre récent Conseil de surveillance.

Je voudrais, pour finir, et profitant de la présence de Madame la Commissaire Huebner, regretter que ni la BEL, ni le FEI, ni la BERD n'aient voulu participer à la création de COOPEST.

La participation de la Banque Mondiale n'en est que plus symbolique. Mais peut-être, le temps aidant, les choses peuvent-elles changer.

PJ. : Annexe – Conclusion de la Conférence de Prague. 2002
Déclaration de Cravocie. Octobre 2004